

demanda du secours aux villes voisines, et un certain nombre d'hommes armés étant réunis, ils se mirent tous ensemble à la chasse de Young et de ses compagnons. Cette poursuite fut infructueuse, ils ne prirent personne ; ou ceux qu'ils arrêtrèrent, l'ayant été sur le territoire canadien durent être remis aux autorités locales.

C'est ici que commence le second acte de ce drame de la vie réelle ; cet acte comprend la phase judiciaire.

Treize *incursionnistes* avaient été pris ; c'étaient MM. Bennett H. Young, commandant de la troupe, Samuel E. Lackey, Squire T. Teavis, Alamanda Pope Bruce, Charles M. Swager, George Scott, Caleb McD. Wallace, James A. Doty, Joseph McGroarty, Samuel S. Gregg, Dudley Moore, Thomas B. Collins, et Marcus Spurr.

Arrêtés en vertu du mandat de M. le juge Coursol et détenus pendant quelque temps à St. Jean-Iberville, leur présence causa une telle excitation dans cet endroit qu'on craignit sérieusement une complication quelconque. La population au milieu de laquelle ils se trouvaient sympathisait profondément avec eux ; d'un autre côté, chaque train venant des États-Unis amenait des centaines de Yankees, à la mine plus ou moins suspecte ; l'ordre du Général Dix, ordonnant aux troupes américaines de s'emparer des maraudeurs partout où on pourrait les trouver, même en Canada, venait d'être lancé ; on commença à redouter un coup de main soit de la part de la population amie, soit de la part des Américains. Bref, toutes les milices de la petite ville durent être mises sur pied pour garder ou pour défendre Young et sa troupe. Sur ces entrefaites, le gouvernement canadien, avec beaucoup de sagesse, ordonna de les transporter à Montréal, où leur procès aurait lieu. Ce déplacement fut exécuté avec autant d'habileté que de courage par M. le juge Coursol, sans exciter la moindre démonstration de la part de la population, sans la plus légère tentative de fuite de la part des prisonniers, qui avaient préalablement donné leur parole d'honneur à cet effet ; et, un beau matin, quand les Montréalais se réveillèrent, ils apprirent avec quelque étonnement que les fameux expéditionnaires de St. Albans étaient sous leur protection.

Pendant les premiers jours et même les premières semaines de leur séjour à Montréal, la curiosité publique fut vivement excitée ; chacun voulait voir ces jeunes gens qui s'étaient en plein jour emparés d'une ville de cinq ou six mille âmes ; on se disputait les permis de M. le Shérif pour aller leur rendre visite dans leur prison, où ils étaient traités avec beaucoup de courtoisie. Lorsque commença leur procès, il fallait se rendre assez longtemps avant l'ouverture de la cour, chaque matin, pour pouvoir se procurer des places conve-